



MINISTÈRE DU REVENU



- [LE MINISTÈRE](#) |
- [CRÉDITS](#) |
- [REMBOURSEMENTS](#) |

- [TAXES](#) |
- [FORMULAIRES ET PUBLICATIONS](#) |
- [NOUVELLES](#)

accueil : [le ministère](#) : [planification axée sur les résultats](#) : document d'information sur le budget des dépenses et la planification axée sur les résultats 2009-2010

Taille du texte : [+](#)
[-](#)

Document d'information sur le budget des dépenses et la planification axée sur les résultats 2009-2010 : Ministère du Revenu

Table des matières

PARTIE I : PLANIFICATION AXÉE SUR LES RÉSULTATS PUBLIÉS 2009-2010

- [Objectifs généraux et mission](#)
- [Mandat](#)
- [Vue d'ensemble du programme](#)
- [Activités du ministère](#)
- [Points saillants des réalisations de 2008-2009](#)
- [Contribution du ministère à la réalisation des priorités et des résultats clés](#)
- [Mesures de rendement](#)
- [Organigramme](#)
- [Lois](#)
- [Organismes, conseils et commissions](#)
- [Information financière du ministère](#)

ANNEXE I : RAPPORT ANNUEL 2008-2009

- [Rapport annuel 2008-2009](#)

[GLOSSAIRE](#)

Partie I : Planification axée sur les résultats Publiés 2009-2010

Ministère du Revenu

Vue d'ensemble du ministère

Le ministère du Revenu appuie le programme du gouvernement en renforçant les entreprises de l'Ontario grâce à un régime fiscal efficace, en simplifiant le plus possible l'observation volontaire de la loi, en répondant aux besoins des petites entreprises, en modernisant le gouvernement au moyen d'une démarche intégrée en matière de service à la clientèle et en fournissant un soutien aux familles travailleuses et à faible revenu.



Objectifs généraux et mission

L'objectif général du ministère du Revenu est d'être le chef de file de l'administration des impôts, des avantages fiscaux et des revenus au sein de la fonction publique. Les activités du ministère appuient directement les priorités du gouvernement qui consistent à renforcer notre économie et à servir l'intérêt public en favorisant un milieu d'affaires concurrentiel et un climat économique et d'investissement vigoureux en Ontario.

Le ministère a pour mission d'améliorer constamment les services et d'administrer de façon équitable et efficace les programmes d'imposition et d'avantages fiscaux et les services connexes grâce à des réseaux de prestation accessibles et centrés sur le client.



Mandat

Le ministère administre la plupart des lois fiscales de la province ainsi qu'un certain nombre de programmes d'encouragement fiscal et d'avantages fiscaux. Les revenus fiscaux perçus permettent de jeter les bases sur lesquelles reposent de nombreux programmes gouvernementaux. Le ministère est également chargé de la gestion et de la surveillance des relations découlant de nombreuses ententes, y compris des ententes de service avec des tiers, la plus récente étant celle conclue avec l'Agence du revenu du Canada en vue de l'administration du programme d'imposition des sociétés de l'Ontario.

Le ministère fait la promotion de l'intégrité du système d'autocotisation de la province en encourageant l'observation de la loi par le biais de la sensibilisation des contribuables et du service à la clientèle, tout en décourageant la non-conformité par des activités d'application de la loi.



Vue d'ensemble du programme

Le ministère du Revenu comprend les principaux programmes suivants :

Administration du ministère

L'administration du ministère comprend le bureau du sous-ministre, le bureau du sous ministre adjoint chargé de l'Initiative des normes et des engagements en matière de services et l'Unité des communications stratégiques. Le programme d'administration du ministère assure les fonctions de leadership et de gouvernance du ministère.

Programmes de conformité

La Division des programmes de conformité est chargée des fonctions de vérification, d'inspection et d'enquête du ministère afin de veiller à l'observation des lois fiscales de l'Ontario.

La Division joue un rôle essentiel pour favoriser la confiance du public à l'égard de l'équité et de l'intégrité du système fiscal de l'Ontario par les moyens suivants :

- en faisant preuve d'excellence en matière de vérification grâce à des techniques axées sur le risque, à la technologie moderne et à des pratiques exemplaires;
- en effectuant des enquêtes et des inspections efficaces de grande qualité.

Opérations

La Division des opérations concentre ses activités sur l'exécution des opérations et la prestation de services, l'administration des avantages fiscaux, la perception des revenus et l'intégration des projets actuels de transformation à l'appui de notre engagement en matière d'amélioration constante et d'innovation.

La Division :

- appuie l'administration des lois fiscales ainsi que d'un certain nombre de programmes d'encouragement fiscal et d'avantages fiscaux;
- encourage la conformité en offrant des services aux contribuables;
- maintient l'intégrité des données en veillant à l'efficacité du système d'administration fiscale et de la fonction de perception des impôts relativement à l'ensemble des lois fiscales que le ministère du Revenu administre;
- appuie l'élaboration des politiques fiscales en ce qui a trait à la détermination des programmes d'encouragement fiscal et d'avantages fiscaux.

Politiques et partenariats en matière d'administration fiscale

La Division des politiques et des partenariats en matière d'administration fiscale est responsable des services de gestion stratégique, de la gestion des relations et du développement des activités, ainsi que des services de conseils fiscaux et des appels en matière fiscale.

Cette Division :

- supervise les services de gestion stratégique du ministère;
- élabore des politiques d'administration fiscale proactives et efficaces qui appuient l'environnement commercial concurrentiel que veut créer le gouvernement et les priorités de la stratégie L'Ontario propice aux affaires;
- entretient et surveille les relations intergouvernementales, la prestation de services par les tiers et les questions connexes;
- explore de nouvelles occasions de développement des activités;
- fait preuve d'excellence dans les fonctions de consultation et d'appels en matière fiscale.

Innovation pour l'administration des taxes et des impôts en Ontario

Le projet Innovation pour l'administration des taxes et des impôts en Ontario (INNOVATION) est un programme pluriannuel et l'un des plus importants projets de TI et de réorganisation des activités actuellement en cours au sein de la fonction publique de l'Ontario. INNOVATION modernisera les systèmes d'information actuels du ministère et mettra en œuvre un système informatique de pointe pour l'administration des impôts.

Cette initiative comprendra :

- des processus accessibles, intégrés et simplifiés qui aideront les contribuables à mieux comprendre les lois fiscales de l'Ontario et à s'y conformer volontairement;
- de nouveaux processus liés aux activités et aux systèmes qui amélioreront les services d'administration fiscale offerts aux contribuables ontariens.

Activités du ministère

Le ministère du Revenu appuie le programme du gouvernement de la façon suivante :

- **En renforçant les entreprises de l'Ontario grâce à un régime fiscal simplifié** – Depuis avril 2008, l'Agence du revenu du Canada administre certains aspects du programme d'imposition des sociétés de l'Ontario en matière de vérifications, d'appels, de conseils fiscaux et de décisions. On a par la suite mis en place un seul formulaire d'impôt, un seul service de perception et un seul ensemble de règles fiscales à compter de l'année d'imposition 2009. Le transfert de l'administration de l'impôt des sociétés de l'Ontario au gouvernement fédéral permettra aux entreprises ontariennes d'économiser jusqu'à 100 millions de dollars par année en frais de conformité ainsi que 90 millions de dollars supplémentaires en réductions de l'impôt ontarien sur le revenu des sociétés découlant de l'harmonisation de celui-ci avec l'assiette de l'impôt fédéral sur le revenu des sociétés.
- **En réformant la taxe de vente de l'Ontario** – En collaboration avec le gouvernement fédéral, l'Ontario propose d'instaurer une taxe de vente unique administrée à l'échelon fédéral à compter du 1er juillet 2010, sous réserve de l'adoption de la loi. Le remplacement de deux taxes de vente par une seule permettrait aux entreprises d'économiser annuellement plus de 500 millions de dollars en coûts de conformité. Grâce à l'instauration d'une taxe de vente unique, l'Ontario adoptera ce qui est considéré comme la forme d'imposition des ventes la plus efficace au monde. La taxe de vente unique réduira le coût des exportations de l'Ontario, accroissant ainsi la compétitivité de la province.
- **En répondant aux besoins des petites entreprises** – Les petites entreprises ontariennes contribuent de façon importante à la création d'emplois et à la croissance économique. Pour favoriser une économie forte et des petites entreprises vigoureuses, le ministère du Revenu aide les contribuables à comprendre leurs obligations fiscales en offrant des séances d'information fiscale et des séminaires conjoints sur la TVP/TPS et en rendant visite aux nouveaux fournisseurs dans le cadre de son Programme de services à la clientèle et d'information fiscale (PSCIF). Le ministère publie également sur son site Web des

bulletins d'information à jour, des avis, des guides d'impôt et des détails sur les divers programmes fiscaux afin qu'il soit plus facile pour les contribuables de se conformer à la loi.

- **En fournissant un soutien du revenu aux personnes âgées à faible revenu ou aux familles ayant des enfants** – Le programme du Régime de revenu annuel garanti (RRAG) assure un revenu minimum garanti aux personnes âgées de l'Ontario en octroyant des paiements mensuels aux retraités admissibles. Le Supplément de revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants est un versement non imposable destiné à aider les familles à faible revenu et à revenu moyen à élever leurs enfants de moins de sept ans. Ce programme de supplément est éliminé progressivement et remplacé par la Prestation ontarienne pour enfants qui apportera une aide aux familles à faible revenu ayant des enfants âgés de moins de 18 ans. Le ministère agit également en qualité de fournisseur de services pour le ministère des Affaires municipales et du Logement dans le cadre de l'exécution du programme Toit pour toi – aide ontarienne aux familles locataires.
- **En modernisant le gouvernement** – Le projet Innovation pour l'administration des taxes et des impôts en Ontario (INNOVATION) est une initiative de modernisation pluriannuelle qui remplacera les systèmes informatiques actuels du ministère. Le projet INNOVATION permet au ministère du Revenu de regrouper toutes ses activités de modernisation dans un programme-cadre – ONT-TAXS (Services fiscaux de l'Ontario). Il s'agit d'une démarche moderne et intégrée de service à la clientèle et notre nouvelle façon de faire des affaires. ONT-TAXS englobe les initiatives de modernisation suivantes du ministère du Revenu :
 - un seul numéro sans frais, qui remplace les 39 numéros actuels;
 - un seul numéro d'entreprise pour avoir facilement accès à plusieurs comptes d'impôt;
 - de nouveaux services sur notre site Internet, dont de nouvelles options libre-service pour déposer les déclarations, effectuer des paiements et consulter les comptes en ligne;
 - des formulaires faciles à lire et à utiliser;
 - un seul système informatique intégré d'administration fiscale (OntTax) pour appuyer la prestation de services « à guichet unique ».



Points saillants des réalisations 2008-2009

Réorganisation du ministère

En janvier 2009, le ministère a annoncé la réorganisation des directions existantes sous trois divisions – la Division des programmes de conformité, la Division des opérations et la Division des politiques et des partenariats en matière d'administration fiscale. Grâce à cette réorganisation, le ministère sera plus en mesure d'appuyer les priorités du gouvernement.

Projet de reconception de l'administration de l'imposition des sociétés (RAIS)

Le 3 avril 2008, le ministère du Revenu a transféré à l'Agence du revenu du Canada (ARC) toutes les fonctions liées à la vérification, aux appels, aux oppositions et à la consultation concernant l'imposition des sociétés. Depuis l'année d'imposition 2009, les sociétés ontariennes ne sont tenues de produire qu'une seule déclaration d'impôt et sont assujetties à un seul ensemble de règles fiscales.

Mise en application de la Loi de la taxe sur le tabac

Le ministère du Revenu a élargi la portée du Programme d'inspection des détaillants de tabac en affectant du personnel supplémentaire à ce programme provincial d'inspection des stocks de tabac et des documents commerciaux des détaillants. Outre les activités d'inspection du ministère, nos inspecteurs ont effectué des inspections conjointes en partenariat avec le ministère de la

Promotion de la Santé (MPS) et les bureaux de santé municipaux.

Projet Innovation pour l'administration des taxes et des impôts en Ontario (INNOVATION)

Le projet INNOVATION a intégré avec succès le volet impôt-santé des employeurs (ISE) à l'application OntTax en novembre 2008, de même que la fonction de perception des revenus au titre de la taxe de vente au détail (TVD) et de l'ISE.

En 2008, le projet INNOVATION a reçu un prix d'excellence de catégorie or à la Foire de la qualité dans le secteur public, un prix du mérite à Showcase Ontario ainsi qu'un prix d'excellence du Bureau du DGIFP (directeur général de l'information pour la fonction publique).

Numéro d'entreprise / répertoire des entreprises

Par l'intermédiaire d'ONT-TAXS, le ministère du Revenu a emboîté le pas à l'Agence du revenu du Canada (ARC) et à d'autres provinces qui utilisent le numéro d'entreprise (NE) fédéral pour identifier une entreprise et ses comptes connexes de façon sécuritaire.

Un seul numéro sans frais

Un nouveau système téléphonique a été mis en œuvre afin de remplacer les 39 numéros sans frais existants par un numéro unique. Grâce au nouveau système téléphonique, les clients peuvent obtenir plus facilement l'aide et les renseignements dont ils ont besoin.

Services aux contribuables sur Internet

On a mis en œuvre un service d'authentification sécurisé qui permet aux entreprises de s'inscrire et d'utiliser les services fiscaux en ligne.

Groupe consultatif du programme ONT-TAXS

En novembre 2007, le ministère a créé le Groupe consultatif du programme ONT-TAXS. Depuis l'entrée en fonction du Groupe consultatif, un certain nombre d'améliorations ont été apportées aux produits qui relèvent d'ONT-TAXS (p. ex., numéro d'entreprise, services en ligne ainsi que la correspondance avec les contribuables et les formulaires à l'intention de ces derniers) en fonction de la rétroaction continue qu'il fournit.

Service en ligne : Remboursement de la taxe sur l'essence aux membres des Premières nations

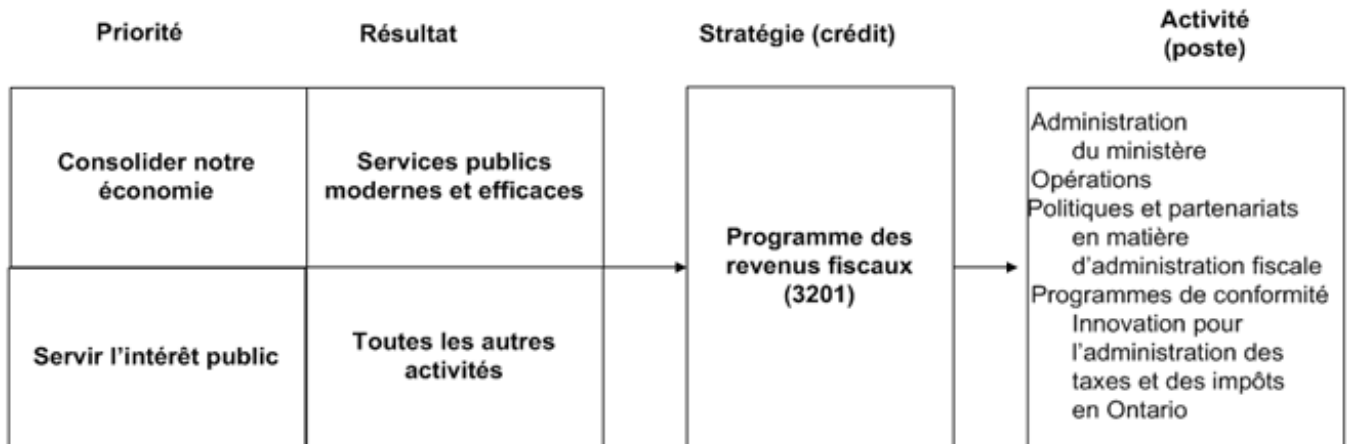
En 2008, la province a lancé un nouveau service électronique (en ligne) afin d'automatiser le processus de remboursement de la taxe sur l'essence aux détaillants autorisés établis sur une réserve.

Mise en œuvre du Projet d'évaluation des risques et de sélection des vérifications

Le Projet d'évaluation des risques et de sélection des vérifications (PERSV) a été lancé dans le but d'améliorer les méthodes et les pratiques d'évaluation des risques au ministère du Revenu au moyen de processus centralisés et automatisés d'évaluation des risques.



Contribution du ministère à la réalisation des priorités et des résultats clés



Mesures de rendement

Promotion des paiements électroniques

Mesure du rendement	Description de l'objectif	Objectif 2009-10	Commentaires
Pourcentage de paiements par voie électronique	Il s'agit d'un signe de la modernisation réussie de l'administration fiscale au moyen d'une augmentation du nombre de réseaux de prestation de services, des communications avec les clients et de la confiance à l'égard de nos services en ligne.	20 %	Liens prioritaires du gouvernement : a) servir l'intérêt public; b) services publics modernes et efficaces.

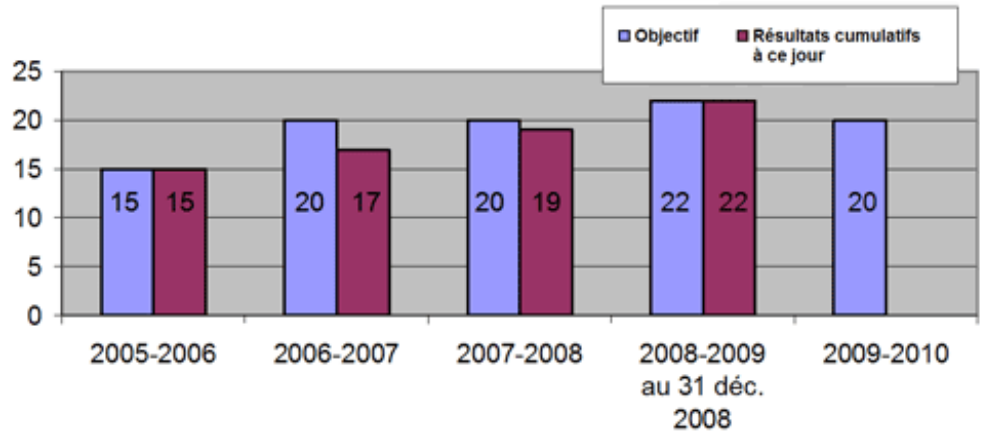
En juin 2008, le ministère a commencé à instaurer un nouveau système de prestation de services en ligne appelé « ONT-TAXS en ligne » à l'intention des contribuables. Il a procédé d'une manière progressive afin de veiller à ce que le nouveau mode de prestation de services soit conforme aux normes de qualité, de sécurité et de confidentialité.

Depuis octobre 2008, les clients assujettis à la taxe de vente au détail et à l'impôt-santé des employeurs peuvent s'inscrire et remettre leur déclaration et leurs paiements par le biais d'ONT-TAXS en ligne. ONT-TAXS en ligne sera appliqué à d'autres lois fiscales au cours de l'exercice 2009-2010.

Contrairement à d'autres services offerts par voie électronique, ONT-TAXS en ligne est gratuit, sera accessible à tous les contribuables inscrits une fois complètement mis en œuvre et est censé améliorer le service en facilitant le dépôt des déclarations et le paiement des impôts et des taxes en temps voulu.

Pourcentage des paiements par voie électronique à ce jour

Objectifs



- 2005-2006: 15 %
- 2006-2007: 20 %
- 2007-2008: 20 %
- 2008-2009: 22 %
- 2009-2010: 20 %



Perspectives d'avenir

Le ministère s'efforce continuellement d'améliorer l'administration des taxes et impôts et des avantages fiscaux. Afin d'atteindre son objectif à long terme, qui consiste à devenir le chef de file de l'administration des taxes et impôts et des avantages fiscaux, le ministère procédera à une réforme de la taxe de vente, sous réserve de l'adoption de la loi.

Comme il l'a annoncé dans le Budget 2009 et en collaboration avec le gouvernement fédéral, l'Ontario propose d'instaurer une taxe de vente unique administrée à l'échelon fédéral. Cette importante priorité comprendra :

- la création d'une taxe de vente unique sur la valeur ajoutée afin de stimuler l'investissement et la productivité et de favoriser la création d'emplois et la croissance économique de l'Ontario;
- la mise en vigueur de la taxe de vente unique le 1er juillet 2010 et la réduction progressive de l'administration de la taxe de

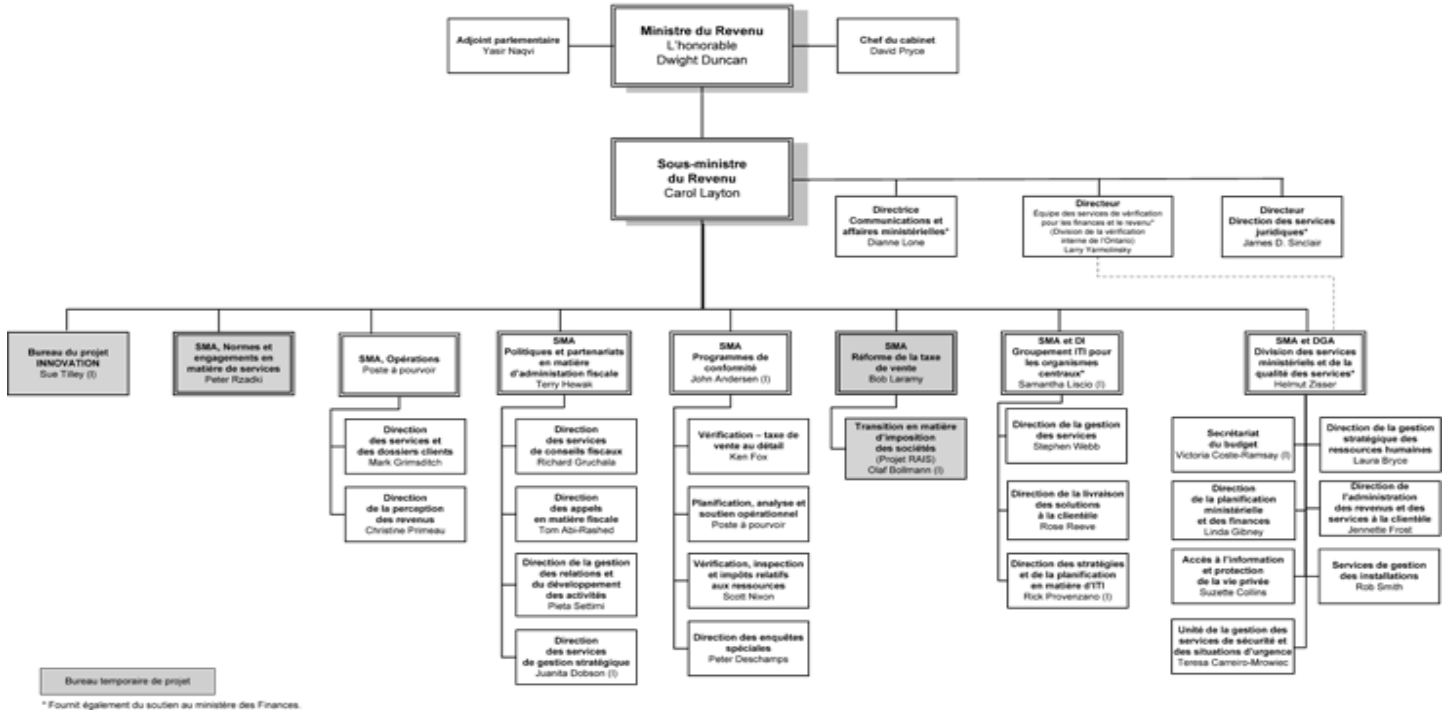
vente au détail actuelle;

- l'administration de la nouvelle taxe de vente unique par deux organismes fédéraux, l'Agence du revenu du Canada (ARC) et l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC).



Organigramme

Ministère du Revenu Avril 2009



[Version imprimable de cette organigramme](#)



Lois

Voici une liste des textes législatifs à l'égard desquels le ministère du Revenu assume une responsabilité législative ou administrative. Il partage en outre la responsabilité de ces lois avec le ministère des Finances.

Crédit 32 : Ministère du Revenu

Loi sur le ministère du Revenu

Poste 3202-1 : Revenus fiscaux

Loi de l'impôt sur les concentrations commerciales*

Loi sur les fonds communautaires de placement dans les petites entreprises

Loi sur l'imposition des sociétés (dont l'administration a été transférée à l'ARC)

Loi de 1998 sur l'électricité (certaines dispositions uniquement)

Loi sur l'impôt santé des employeurs

Loi de 1998 de l'impôt sur l'administration des successions (administrée conjointement avec le ministère du Procureur général)

Loi de la taxe sur les carburants

Loi de la taxe sur l'essence

Code de la route (certaines dispositions uniquement)

Loi sur les droits de cession immobilière

Loi de l'impôt sur l'exploitation minière

Loi de 2006 sur l'impôt foncier provincial

Loi de la taxe sur le pari mutuel

Loi sur la taxe de vente au détail

Loi sur les sociétés pour l'expansion des petites entreprises

Succession Duty Act Supplementary Provisions Act, 1980

Loi de 2007 sur les impôts

Loi de la taxe sur le tabac

Loi sur le revenu annuel garanti en Ontario

Loi sur le régime d'épargne logement de l'Ontario*

Loi de l'impôt sur le revenu

*éliminée progressivement



Organismes, conseils et commissions

Le ministère n'a pas d'organismes, de conseils ou de commissions.



Information financière du ministère

Les tableaux qui suivent décrivent les sommes que le ministère consacrera en 2009-2010 à la réalisation de ses priorités et de ses résultats clés.

Dépenses prévues du ministère 2009-2010

Dépenses prévues du ministère (M\$) 2009-2010

Fonctionnement	821,1
Immobilisations	0,1
TOTAL	821,2



Sommaire – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédit et programme	Prévisions 2009-2010	Variations par rapport aux prévisions de 2008-2009		Prévisions 2008-2009	Chiffres réels provisoires 2008-2009	Chiffres réels 2007-2008
	\$	\$	%	\$	\$	\$
CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'IMMOBILISATIONS						
Revenus fiscaux	705 837 200	208 090 300	41,8	497 746 900	478 049 100	501 046 898
Total à voter - Charges de fonctionnement et d'immobilisations	705 837 200	208 090 300	41,8	497 746 900	478 049 100	501 046 898
Crédits législatifs						
<i>Traitement versé au ministre</i>	-	(47 841)	(100,0)	47 841	47 800	52 862
<i>Traitement versé à l'adjoint parlementaire</i>	16 173	16 173		-	-	-
<i>Créances irrécouvrables</i>	115 199 100	(25 001 000)	(17,8)	140 200 100	115 000 000	53 141 333
<i>Créances irrécouvrables relatives à l'impôt foncier provincial</i>	1 000	1 000		-	-	-
<i>Amortissement</i>	146 000	146 000		-	-	-
Total du ministère - Charges de fonctionnement et d'immobilisations	821 199 473	183 204 632	28,7	637 994 841	593 096 900	554 241 093
ACTIF DE FONCTIONNEMENT ET IMMOBILISATIONS						
Fonctionnement	3 975 000	(50 000)	(1,2)	4 025 000	4 025 000	-
Immobilisations	16 633 000	16 633 000		-	-	-
Total à voter - Actif	20 608 000	16 583 000	412,0	4 025 000	4 025 000	-
Crédits législatifs						
<i>Avances, Loi sur l'éducation</i>	1 000	1 000		-	-	-
<i>Avances, Loi sur les régies des services publics du Nord</i>	1 000	1 000		-	-	-
<i>Avances, Loi sur les régies des routes locales</i>	1 000	1 000		-	-	-

Total du ministère - Actif de fonctionnement et immobilisations	20 611 000	16 586 000	412,1	4 025 000	4 025 000	-
--	-------------------	-------------------	--------------	------------------	------------------	----------



Annexe I : Rapport annuel 2008-2009

Ministère du Revenu

Rapport annuel 2008-2009

À l'appui d'un climat économique, fiscal et d'investissement vigoureux pour l'Ontario et pour assurer la responsabilisation en matière d'utilisation des fonds publics, le ministère a mené à bien un certain nombre de réalisations importantes en 2008-2009.

Réorganisation du ministère

En janvier 2009, le ministère a annoncé la réorganisation des directions existantes sous trois divisions, soit la Division des programmes de conformité, la Division des opérations et la Division des politiques et des partenariats en matière d'administration fiscale. Grâce à cette réorganisation, le ministère sera plus en mesure de réaliser ses priorités et d'appuyer le programme du gouvernement en :

- améliorant son équipe de la haute direction afin d'être mieux placé pour réaliser ses priorités et aider le gouvernement à concrétiser les siennes;
- se dotant d'une solide équipe de direction afin de soutenir son atout le plus précieux, ses employés;
- accordant davantage d'attention aux activités stratégiques;
- assurant sans relâche un excellent service à la clientèle aux contribuables ontariens, aux intervenants et aux clients internes et externes;
- se plaçant dans une position propice à la réalisation de sa vision consistant à être un chef de file en matière d'administration des impôts, des avantages fiscaux et des revenus.

Projet de reconception de l'administration de l'imposition des sociétés (RAIS)

Le 3 avril 2008, le ministère du Revenu a transféré à l'Agence du revenu du Canada (ARC) toutes les fonctions liées à la vérification, aux appels, aux oppositions et à la consultation concernant l'imposition des sociétés, ainsi qu'un grand nombre de professionnels de niveau classifié en matière d'imposition des sociétés. Par suite de ce changement, les entreprises ontariennes ont commencé à voir les avantages de l'harmonisation du système d'imposition des sociétés huit mois avant l'entrée en vigueur de la déclaration harmonisée.

Depuis l'année d'imposition 2009, les sociétés ontariennes ne sont tenues de produire qu'une seule déclaration d'impôt et sont assujetties à un seul ensemble de règles fiscales. Par conséquent, toutes les entreprises ontariennes versent désormais les acomptes provisionnels combinés de l'impôt sur les sociétés à l'ARC. Elles profitent également d'avantages comme une seule vérification, un seul cadre d'oppositions et d'appels et un seul système de consultation fiscale.

Le transfert de l'administration de l'impôt des sociétés de l'Ontario au gouvernement fédéral permettra aux entreprises ontariennes d'économiser jusqu'à 100 millions de dollars par année en frais de conformité ainsi que 90 millions de dollars supplémentaires en réductions de l'impôt ontarien sur le revenu des sociétés découlant de l'harmonisation de celui-ci avec l'assiette de l'impôt fédéral sur le revenu des sociétés.

Mise en application de la Loi de la taxe sur le tabac

En 2008, un certain nombre de modifications législatives ont été apportées à la Loi de la taxe sur le tabac. La plus importante de ces modifications a été l'ajout de dispositions d'interdiction en vertu desquelles le ministère peut interdire à un détaillant de vendre du tabac s'il est déclaré coupable d'infractions répétées à la Loi de la taxe sur le tabac ou à des articles précis de la Loi favorisant un Ontario sans fumée. Le Programme d'interdiction temporaire pour les détaillants comprenait une campagne de sensibilisation visant à conscientiser davantage les détaillants. Dans le cadre de la campagne, le ministère a produit une brochure à l'intention des détaillants de tabac qui a été insérée dans le magazine Your Convenience Manager (YCM), distribué à environ 14 000 dépanneurs de l'Ontario. La même brochure, ainsi que trois bulletins ont été envoyés à tous les grossistes en tabac inscrits. En outre, une série d'activités de communication a eu lieu : des employés du ministère ont participé à des séances de formation des fournisseurs dans certaines régions, conjointement avec divers bureaux de santé de la province, des séances d'information fiscale ont été tenues et le personnel du ministère a participé à un salon professionnel organisé par l'Ontario Korean Businessmen's Association.

Le ministère du Revenu a partagé des renseignements avec les organismes fédéraux, provinciaux et municipaux chargés de l'application des lois régissant le tabac. Le ministère a tout particulièrement :

- précisé davantage ses partenariats avec le détachement de la Police provinciale de l'Ontario de la région de Cornwall et le service de police communautaire de Cornwall;
- participé de façon active aux activités de l'Équipe intégrée de la police des frontières de Cornwall-Valleyfield en effectuant des enquêtes conjointes sur les infractions à la Loi de la taxe sur le tabac et en portant des accusations en conséquence;
- conclu un partenariat avec l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) pour enquêter sur les problèmes liés au tabac, ce qui a permis de renforcer l'application de la Loi de la taxe sur le tabac aux passages frontaliers;
- collaboré avec un certain nombre de détachements de la GRC dans l'ensemble de la province dans le cadre de projets conjoints de répression de la contrebande du tabac.

Projet Innovation pour l'administration des taxes et des impôts en Ontario (INNOVATION)

Le projet INNOVATION a intégré avec succès le volet impôt-santé des employeurs (ISE) à l'application OntTax en novembre 2008, de même que la fonction de perception des revenus au titre de la taxe de vente au détail (TVD) et de l'ISE.

En 2008, le projet INNOVATION a reçu un prix d'excellence de catégorie or à la Foire de la qualité dans le secteur public, un prix du mérite à Showcase Ontario ainsi qu'un prix d'excellence du Bureau du DGIFP (directeur général de l'information pour la fonction publique).

Numéro d'entreprise / répertoire des entreprises

En partenariat avec ServiceOntario (ministère des Services gouvernementaux) et par l'intermédiaire d'ONT-TAXS, le ministère du Revenu a emboîté le pas à l'ARC et à d'autres provinces qui utilisent le numéro d'entreprise (NE) fédéral pour identifier une entreprise et ses comptes connexes de façon sécuritaire.

Le ministère du revenu met progressivement en œuvre le NE, au fur et à mesure que les lois fiscales sont intégrées à OntTax. Les clients assujettis à la TVD et à l'ISE se sont vu attribuer un NE en juillet 2008 et décembre 2008 respectivement. Le Répertoire des entreprises facilite l'attribution d'un NE. Le Répertoire des entreprises comporte un lien automatisé avec l'ARC ainsi qu'une fonction de référence croisée permettant de reconnaître la même entreprise dans l'ensemble des programmes du ministère du Revenu.

Le succès du ministère du Revenu en ce qui concerne le NE sert de modèle aux autres ministères qui envisagent d'adopter cette démarche dans le cadre de l'initiative L'Ontario propice aux affaires.

Un seul numéro sans frais

Un nouveau système téléphonique a été mis en œuvre afin de remplacer les 39 numéros sans frais existants par un numéro unique (1 800 668-8297). Les appels sont automatiquement répartis entre les employés qui sont connectés et possèdent les compétences voulues pour aider les clients le mieux possible. Grâce au nouveau système téléphonique, les clients peuvent obtenir plus facilement l'aide et les renseignements dont ils ont besoin. Le projet a reçu un prix d'excellence de catégorie or à la Foire de la qualité dans le secteur public de 2008.

Services aux contribuables sur Internet

La solution du ministère en matière d'authentification sécurisée sur Internet permet aux entreprises de s'inscrire et d'utiliser les services fiscaux en ligne. Elle a été mise en œuvre en partenariat avec le ministère des Services gouvernementaux.

Le ministère a lancé, en juin 2008, un nouveau service sur Internet (ONT-TAXS en ligne) à l'intention des clients assujettis à la TVD, qui permet aux personnes autorisées de consulter l'information relative à leurs comptes de taxes sur une période maximale de quatre ans, de mettre à jour les renseignements sur leurs comptes, de déposer les déclarations de TVD et d'effectuer les paiements de la TVD sur Internet. En 2008, ONT TAXS en ligne est devenu accessible aux clients assujettis à l'ISE. D'autres améliorations ont été apportées en 2008 à ONT-TAXS en ligne afin de permettre aux entreprises d'accorder des accès à certaines personnes selon leur fonction (employés autorisés) et à des tiers (comptables, avocats et aides-comptables autorisés) aux fins de l'exécution des activités fiscales pour leur compte sur Internet. Au 31 mars 2009, 2,3 millions de dollars en versements au titre de la TVD et de l'ISE avaient été reçus par le truchement du nouveau service en ligne.

Groupe consultatif du programme ONT-TAXS

En novembre 2007, le ministère a créé le Groupe consultatif du programme ONT-TAXS à titre de forum pour :

- accroître la sensibilisation aux initiatives actuelles de modernisation du ministère du Revenu;
- recueillir des idées sur la conception des améliorations apportées aux processus administratifs comme l'instauration d'un seul système intégré de services fiscaux, de nouveaux services en ligne et d'un numéro d'entreprise unique;
- assurer la participation aux sondages et aux groupes de discussion;
- permettre l'accès aux réseaux de communication courants;
- s'occuper d'autres initiatives nouvelles qu'il choisit d'inclure dans son mandat.

Les membres du Groupe consultatif du programme ONT-TAXS représentent les groupes suivants :

- les petites, moyennes et grandes entreprises;
- les entreprises individuelles, les sociétés par actions et les sociétés en nom collectif;
- les fiscalistes (représentant des entreprises de diverses tailles);
- les organismes sans but lucratif;
- les principaux secteurs des affaires (p. ex., la vente au détail, les services, la fabrication);
- diverses régions géographiques de l'Ontario.

Les membres se réunissent tous les deux mois afin d'apporter des idées sur le programme ONT-TAXS. Depuis l'entrée en fonction du Groupe consultatif, un certain nombre d'améliorations ont été apportées aux produits qui relèvent d'ONT-TAXS (p. ex., numéro d'entreprise, services en ligne ainsi que la correspondance avec les contribuables et les formulaires à l'intention de ces derniers) en fonction de la rétroaction continue qu'il fournit.

Service en ligne : Remboursement de la taxe sur l'essence aux membres des Premières nations

En 2008, la province a lancé un nouveau service électronique (en ligne) afin d'automatiser et de simplifier le processus de remboursement de la taxe sur l'essence aux détaillants autorisés établis sur une réserve. L'ancien processus papier créait annuellement quelque trois millions de documents justificatifs sur papier. Si les détaillants choisissent d'utiliser le service en ligne, les justificatifs de vente sur papier deviendront pratiquement inutiles.

Mise en œuvre du Projet d'évaluation des risques et de sélection des vérifications

Le Projet d'évaluation des risques et de sélection des vérifications (PERSV) a été lancé dans le but d'améliorer les méthodes et les pratiques d'évaluation des risques au ministère du Revenu au moyen de processus centralisés et automatisés d'évaluation des risques.

L'application résultant du projet réduira le fardeau des contribuables respectueux des lois, car elle permettra de sélectionner les vérifications comportant le risque de non-conformité le plus élevé.



Glossaire

ARC	Agence du revenu du Canada
ASFC	Agence des services frontaliers du Canada
Bureau du DGIFP	Bureau du directeur général de l'information pour la fonction publique
Groupe cons. ONT-TAXS	Groupe consultatif du programme ONT-TAXS
INNOVATION	Innovation pour l'administration des taxes et des impôts en Ontario
ISE	Impôt-santé des employeurs
MPS	Ministère de la Promotion de la santé
MRO	Ministère du Revenu

MSG	Ministère des Services gouvernementaux
NE	Numéro d'entreprise
ONT-TAXS	Services fiscaux de l'Ontario
OntTax	Système d'imposition intégré de l'Ontario
OPP	Police provinciale de l'Ontario
PERSV	Projet d'évaluation des risques et de sélection des vérifications
Projet RAIS	Projet de reconception de l'administration de l'imposition des sociétés
PSCIF	Programme de services à la clientèle et d'information fiscale
RRAG	Régime de revenu annuel garanti
SROFTFGE	Supplément de revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants
TVD	Taxe de vente au détail
YCM	Your Convenience Manager



Dépenses réelles provisoires et effectif du ministère, 2008-2009

Dépenses ministérielles réelles provisoires (M\$) 2008-2009	
Fonctionnement	593,1
Immobilisations	-
Effectif (au 31 mars 2009)*	2 400

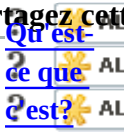
([Budget de l'Ontario 2009, page 97](#))

* Le chiffre peut avoir été arrondi pour l'effectif.



ISSN 1913-2557

Partagez cette page ou abonnez-vous



- Alertes
- par
- courriel
- Service ?

[de RSS ?](#)
[nouvelles ?](#)

- [Restez au courant de nos activités grâce à Twitter](#)

- [Affichez sur Facebook](#)

- [Partagez sur Digg](#)

- [Ajouter à Delicious](#)

- [Envoyer cette page par courriel](#)

[ACCUEIL](#) | [POUR NOUS JOINDRE](#) | [AIDE](#) | [PLAN DU SITE](#) | [RECHERCHE](#) | [ENGLISH](#) | [ONTARIO.CA](#)

Page : 2779 | Trouver la page :



Ce site est mis à jour par le gouvernement de l'Ontario, Canada

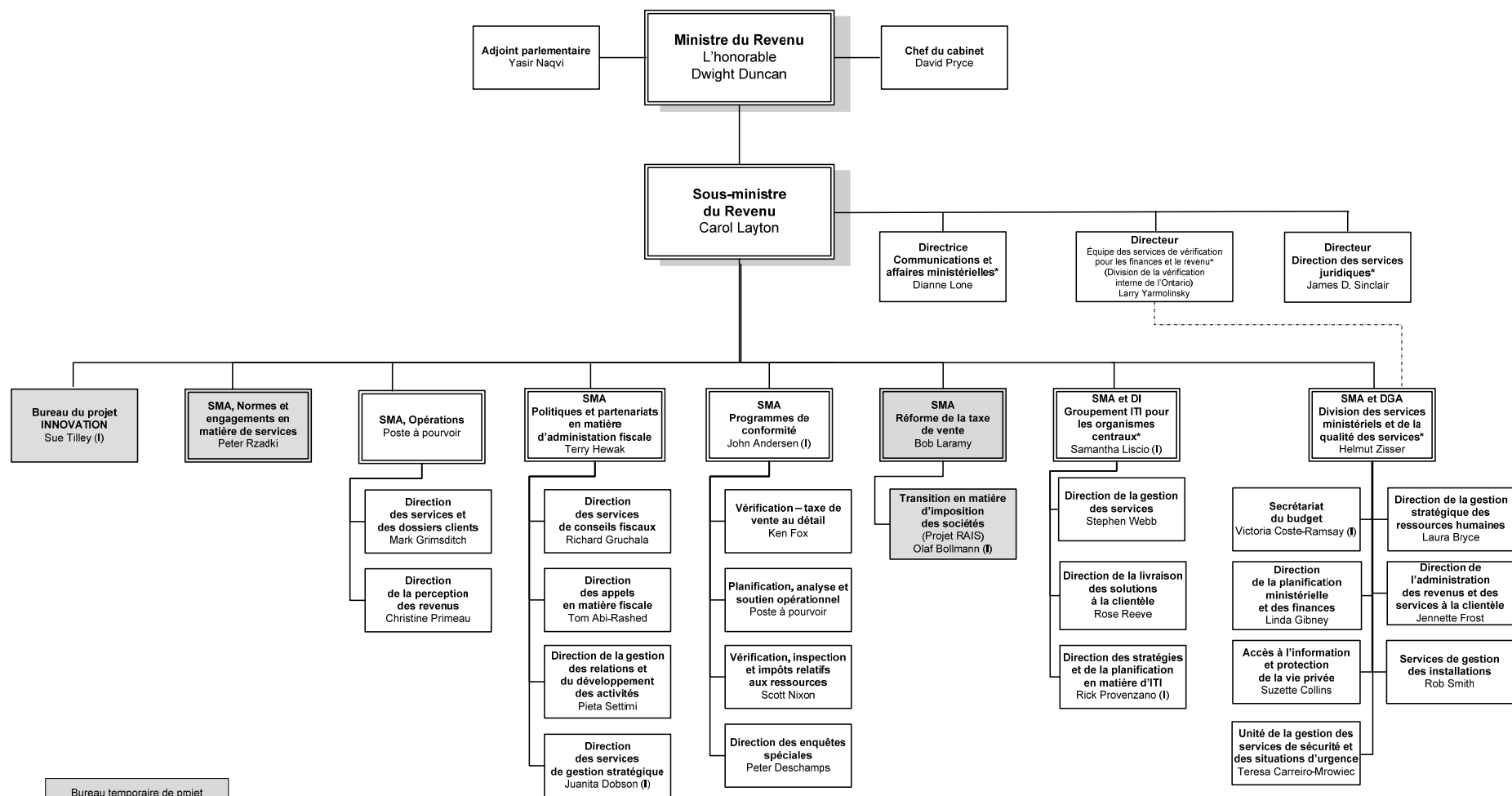
Confidentialité | Avis importants | Autres formats de fichier

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2007

Dernière mise à jour : 25 juin 2009

Ministère du Revenu

Avril 2009



Bureau temporaire de projet

* Fournit également du soutien au ministère des Finances.